

Compte-Rendu du comité syndical du 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 18 octobre à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	3 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Jérôme LECOMTE
Allèves	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
Chainaz-les-Frasses	1 représentant	Jean Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	0 représentant	
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Claudine GROSJEAN Véronique DUPENT (suppléante)
Saint Sylvestre	2 représentants	Christel CASSET Sylvie LEIGNEL

Procuration : Roger FRANCHIOLO à Joselyne BOCH.

Excusés : Roger FRANCHIOLO, Gilles VIVIAN, Marie-Luce PERDRIX, Valérie LONCHAMBON, Catherine DIEMERT, Patrick CLAVEL

Monsieur Jacques ARCHINARD est nommé secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion : Mme Mireille CHAMPLONG, directrice générale des Services du Syndicat.

Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 13 septembre 2021

A la question sur l'approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 13 septembre 2021, Madame Noëlle DELORME indique l'oubli de la mention de la procuration que lui avait laissée Madame Yvonne TOURNIER.

Il est en pris acte, et le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Bilan PLAJ – Eté 2021

Les derniers éléments transmis par les associations sur la fréquentation des activités organisées dans le cadre du PLAJ de l'été 2021 ont été communiqués au Syndicat. Madame la Présidente propose à l'assemblée d'inscrire cette question à l'ordre du jour.

Le Conseil Syndical consulté, émet un avis favorable à l'unanimité.

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

I) - ADMINISTRATION GENERALE

• Modification n°1 des statuts du Syndicat consécutive à la prise de compétence du fait de l'intégration de l'Ecole de Musique du Pays d'Alby dans le Syndicat

Dans le cadre de ses engagements auprès de l'association « *Ecole de Musique du Pays d'Alby* », le précédent Conseil Syndical avait eu la volonté d'intégrer ladite association au sein du Syndicat. Depuis leur élection, les élus actuels travaillent sur cette intégration avec les responsables de l'association.

Ainsi, il est envisagé d'ajouter aux compétences du syndicat figurant à l'article 5 des statuts, la compétence suivante :

" Aménagement, entretien, gestion et fonctionnement de l'école de musique du Pays du Chéran située à Alby sur Chéran."

Cette compétence impliquera notamment :

- La mise à disposition des locaux du Pôle Culturel et Sportif pour assurer l'enseignement dispensé (Musique-danse-théâtre-chant) ;
- L'acquisition de matériel et instruments de musique ;
- La gestion des professeurs intervenants et de leurs rémunérations ainsi que le personnel administratif.
- Les petits entretiens et fournitures diverses.

Il est demandé aux conseillers syndicaux de se prononcer sur la modification statutaire telle que proposée dans les statuts.

Le vote en faveur de la modification statutaire telle que présentée est unanime.

Les collectivités membres du syndicat seront invitées à se prononcer à leur tour sur la modification statutaire dans un délai de 3 mois suivant la notification de la présente délibération.

Compte-tenu des délais, une communication par voie électronique sera faite à toutes les collectivités partenaires du Syndical.

II) - FINANCES

• Application du tarif réduit pour les spectacles - Détenteur de la carte LCE74 (Comité d'entreprises)

Par délibérations du 8 janvier 2018 et 17 juillet 2019, il avait été mis en place des tarifs préférentiels sur les spectacles donnés dans l'Auditorium du Pôle Culturel et Sportif du Pays d'Alby.

Madame la Présidente précise que le tarif réduit appliqué concerne :

- La tranche d'âge 12 – 25 ans ;
- Les demandeurs d'emploi ;
- Les bénéficiaires du RSA (ancienne dénomination) ;
- Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé ;
- Les bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'appliquer ce tarif réduit aux détenteurs de la carte de comité d'entreprises LCE74.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'application de ce nouveau tarif aux détenteurs de la carte LCE 74 uniquement.

• **Budget Culture - Transfert entre 2 articles budgétaires d'un montant inscrit au budget primitif 2021**

Lors de l'établissement du budget Primitif « Culture », il avait été inscrit à l'article 74748 « Autres communes » la somme de 149 718 €. Ce montant correspondait à la recette d'équilibre du Budget Général vers le Budget annexe « Culture ».

Sur demande du Trésor Public de Rumilly, ce montant doit être transféré à l'article 774 « Subventions exceptionnelles ».

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, cette migration comptable entre le 74748 et 774 ainsi que le montant budgétaire inscrit au budget primitif 2021

• **PLAJ – Eté 2021**

Dans le cadre de ses engagements auprès de la jeunesse, le Syndicat organise avec les associations de son territoire, des animations aux vacances scolaires (excepté Noël) et durant l'été.

Madame Noëlle DELORME présente à l'Assemblée le bilan de l'Eté 2021 et propose de conserver les pourcentages issus de la délibération du 02 juin 2021 (30 % maximum pour le Syndicat)

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que dans le cadre des allocations de compensation, versées aux Communes par le Grand Annecy une somme est prise en compte pour les subventions attribuées au PLAJ ;

Ainsi sur proposition de Madame Noëlle DELORME, Madame la Présidente soumet à l'Assemblée le versement aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subvention accordée
BASKET CLUB DU PAYS D'ALBY	394,00 €
BOUILLON DE SCULPTURE	1 020,00 €
LES CAVALIERS DES CYCLAMENS	756,00 €
LES RANDONNEURS DU CHERAN	12,40 €
ECOLE DE PECHE DU CHERAN	246,00 €
TENNIS CLUB DU CHERAN	1 387,85 €
TOTAUX	3 816,25 €

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les montants énoncés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Champ de Bosses

Madame la Présidente fait un rappel des différentes démarches engagées depuis mai 2021 (étude juridique et constat d'huissier) et du dernier courrier (reçu le 12 octobre 2021) de Madame la Présidente du Grand Annecy relatif à son refus de signer la Convention avec l'Association « Trail – Monsieur je sais tout ».

Le courrier de Madame Lardet a été adressé à l'ensemble des membres du Comité Syndical et l'Association en a également été destinataire.

Madame la Présidente souligne que ce dossier a été débattu lors de la réunion de bureau du 13 octobre 2021.

Aujourd'hui, force est de constater qu'aucune issue favorable n'est possible pour maintenir le champ de bosses en l'état.

Monsieur Gilles VIVIANT souligne que l'étude menée fait état d'éléments objectifs.

Monsieur Jacques ARCHINARD évoque le temps passé sur ce dossier pour tenter de trouver une solution. Il rappelle que l'accord pour cette installation avait été donné oralement par Monsieur le Maire d'ALBY-SUR-CHÉLAN en 2011.

Il rappelle qu'une étude d'aménagement des abords du Pôle a été commandée au CAUE avec un premier rendu de travail en novembre 2021. Le Syndicat devra prendre en compte les attentes des « jeunes » du territoire pour les futurs projets.

Après que chacun ait pu s'exprimer sur le devenir du Champ de bosses, Madame la Présidente donne lecture du message argumenté qu'elle a adressé à l'association pour indiquer que la collectivité ne voyait pas d'issue positive à la problématique du champ de bosses et se voyait dans l'obligation de ne pouvoir répondre favorablement au souhait de l'association de poursuivre ses activités sur le terrain aménagé par les jeunes.

Elle indique qu'elle a conclu son message en faisant référence à l'étude en cours avec le CAUE pour l'aménagement de l'espace autour du Pôle en souhaitant qu'à l'occasion d'une présentation du projet qui en découlera à l'ensemble des habitants du territoire, des échanges constructifs seront privilégiés entre tous.

En réponse à une question posée sur le devenir du terrain, elle indique qu'il n'y a pas d'autres solutions que le nivellement de celui-ci après arasement des bosses, ce qui permettra d'enlever les barrières Héras dont la location coûte chaque mois à la collectivité.

Aucune objection n'étant formulée, elle indique en complément, avoir demandé un devis pour ce travail.

Astreintes

Lors du dernier Conseil Syndical, il avait été délibéré favorablement, sur la mise place, de façon générique, d'un système d'astreintes, sans pour autant définir les cadres d'emploi qui pouvaient être concernés.

Ce projet a reçu un avis défavorable au Comité Technique du Centre de Gestion de la Haute-Savoie en date du 23 septembre 2021.

Madame la Présidente propose donc de surseoir à ce projet.

Réunion avec Messieurs les Maires de MURES et SAINT-FELIX

Le 13 octobre, le Bureau du Syndicat a rencontré les communes de MURES et SAINT-FELIX dans le cadre d'une discussion ouverte sur leur potentielle venue dans le Syndicat. Il est rappelé que ces 2 collectivités conventionnent depuis plusieurs années avec le Syndicat.

Dé-transferts

Le 26 octobre, une réunion est organisée au Grand Annecy pour engager la procédure des dé-transferts entre le Grand Annecy - commune d'Alby-sur-Chéran et le Syndicat. Une information sera faite à l'issue de cet échange.

Mutualisation

Madame la Présidente confirme la tenue de la première réunion de la Commission « Mutualisation » et l'ensemble des Maires du Pays d'Alby le 27 octobre 2021 à 20h00 à la Maison de Pays.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.



La Présidente,

Jocelyne BOCH